

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le mercredi 3 mai 2017 à 20 h à la salle du Conseil située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Christian Brault, Paul Lavallière, François Leduc, Daniel Pitre et Jean-François Poirier, sous la présidence de madame la mairesse suppléante Mélanie Genesse, formant quorum.

Est absent à cette séance monsieur le maire Yves Daoust.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

#### **17-05-090 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Daniel Pitre  
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

#### **17-05-091 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 3 mai 2017.

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi des procès-verbaux des séances ordinaire du 5 avril 2017 et extraordinaire du 20 avril 2017
4. Période de questions/intervenants
5. Aménagement du territoire – Inspection municipale
- 5.1 Règlement 16-125-1 modifiant le règlement de zonage 16-125 afin d'y ajouter les classes d'usage *Commerce de vente au détail et Hébergement et restauration* à la zone P-1
  - 5.1.1 Avis de motion
  - 5.1.2 Adoption du premier projet de règlement
6. Administration générale / Service du greffe
- 6.1 Plan de commandites pour événements et activités de la Municipalité – Autorisation de signature avec les partenaires financiers
- 6.2 Séance du conseil de juillet – Report au 12
- 6.3 Affectation du surplus libre
- 6.4 Renflouement des fonds réservés non utilisés
- 6.5 Règlement 16-123-1 décrétant un emprunt au montant de 1 832 100 \$ afin de procéder à la mise aux normes et à l'accroissement de capacité de traitement des étangs aérés – Adoption
- 6.6 Politique de gestion du service de sécurité incendie – Adoption
- 6.7 Politique d'encadrement et de reconnaissance des bénévoles – Annulation de la résolution 17-04-079
- 6.8 Mise à niveau du poste de pompage Sainte-Marie – Modification à la résolution 17-01-017
- 6.9 Vente du lot 5 124 995 – Autorisation d'aller en appel de propositions
- 6.10 Presbytère
  - 6.10.1 Achat et installation d'un adoucisseur d'eau – Octroi du contrat
  - 6.10.2 Achat de matériaux pour rénovation de la galerie – Autorisation
- 6.11 Services Mon dossier de Revenu Québec – Autorisation d'accès à la directrice générale

- 6.12 Fauchage en bordure de chemin – Octroi du contrat
- 6.13 Salle Éveline-Meloche
  - 6.13.1 Achat d'un système de son – Autorisation
  - 6.13.2 Achat de chaises – Autorisation
- 6.14 Résultats au 31 mars 2017 : Revenus et dépenses / État comparatif – Dépôt
- 6.15 Comptes à payer
- 6.16 Réaménagement du stationnement à la Halte des Villages – Demande d'aide financière adressée au Fonds de développement des territoires ruraux de la MRC de Beauharnois-Salaberry
- 7. Varia
  - 7.1 PIQM-MADA du MAMOT – Aide financière accordée pour l'aménagement d'aires de repos
  - 7.2 Tour CIBC Charles-Bruneau – Autorisation de passage sur le territoire de la municipalité
  - 7.3 MDDELCC – Redevances pour l'élimination de matières résiduelles
- 8. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

**17-05-092 APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2017 ET EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2017**

Il est proposé par M. Christian Brault  
 Appuyé par M. Jean-François Poirier  
 Et résolu

D'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire du 5 avril 2017 et extraordinaire du 20 avril 2017, tel que déposés.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – INSPECTION MUNICIPALE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 16-125-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-125 AFIN D'Y AJOUTER LES CLASSES D'USAGE *COMMERCE DE VENTE AU DÉTAIL (C-120) ET HÉBERGEMENT ET RESTAURATION (C-150) À LA ZONE P-1 – AVIS DE MOTION***

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Christian Brault, qu'à cette séance du conseil, il sera présenté pour adoption le premier projet de règlement numéro 16-125-1. Ce règlement vise à ajouter les classes d'usage *Commerce de vente au détail (C-120)* et *Hébergement et restauration (C-150)* à la zone P-1.

**ADOPTÉ**

**17-05-093 RÈGLEMENT NUMÉRO 16-125-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-125 AFIN D'Y AJOUTER LES CLASSES D'USAGE *COMMERCE DE VENTE AU DÉTAIL (C-120) ET HÉBERGEMENT ET RESTAURATION (C-150) À LA ZONE P-1 – ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT***

**ATTENDU** que la Municipalité peut effectuer des modifications à sa réglementation en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU** que certaines modifications au Règlement de zonage numéro 16-125 s'avèrent nécessaires afin de maintenir une bonne gestion du territoire;

**ATTENDU** qu'une copie du projet de règlement a été soumise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** l'avis de motion donné par M. Christian Brault lors de la séance ordinaire du Conseil du 3 mai 2017;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

Que le premier projet de règlement portant le numéro 16-125-1 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE / SERVICE DU GREFFE**

**17-05-094 PLAN DE COMMANDITES POUR LES ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ – AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC LES PARTENAIRES FINANCIERS**

**ATTENDU** l'existence de plusieurs événements et activités organisés par la Municipalité, en collaboration avec divers organismes, commerçants, bénévoles et partenaires financiers;

**ATTENDU** que l'organisation de ces événements et activités fait appel à des partenariats financiers afin de défrayer certains coûts;

**ATTENDU** le dépôt aux élus d'un Plan de commandites décrivant les événements organisés sur le territoire et les commandites visées accompagnées de la visibilité y étant associée;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

D'approuver le Plan de commandites soumis et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, toute entente à intervenir dans le cadre d'une commandite.

**ADOPTÉ**

**17-05-095 CALENDRIER DES SÉANCES – REPORT DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET AU 12 JUILLET 2017**

**ATTENDU** la résolution numéro 16-12-209 établissant le calendrier 2017 des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

**ATTENDU** la volonté des élus de reporter la séance du 5 juillet au 12 juillet, tenant compte de l'absence envisagée d'élus la première semaine du mois de juillet;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Daniel Pitre  
Et résolu

De reporter la séance ordinaire du conseil du 5 juillet au 12 juillet 2017.

Que la séance se tienne au même endroit et à la même heure, soit à la Salle du Conseil, à 20 h.

**ADOPTÉ**

**17-05-096 AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE**

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

Qu'une somme de 11 530,25 \$ soit puisée à même le surplus libre afin de défrayer les coûts inhérents aux travaux de pompage d'urgence effectués à la station de pompage au cours de l'année 2017.

**ADOPTÉ**

**17-05-097 RENFLOUEMENT DES FONDS RÉSERVÉS NON UTILISÉS**

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

Qu'une somme de 48 000 \$, dépense autorisée en 2016 mais non utilisée, soit affectée au Fonds réservés Entretien des bâtiments.

Qu'une somme de 28 500 \$, dépense autorisée en 2016 mais non utilisée, soit affectée au Fonds réservés Projets spéciaux.

Que ces sommes soient puisées à même le surplus libre.

**ADOPTÉ**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 16-123-1 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 832 100 \$ AFIN DE PROCÉDER À LA MISE AUX NORMES ET À L'ACCROISSEMENT DE CAPACITÉ DE TRAITEMENT DES ÉTANGS AÉRÉS**

En regard de ce dossier, la directrice générale explique que la Municipalité a dû procéder à une révision du règlement d'emprunt, conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. En outre, les membres du Conseil souhaitaient exempter après un certain temps les contribuables ayant payé la construction initiale des bassins via le règlement d'emprunt 96-14. Puisque le Ministère n'autorise pas l'exemption d'un secteur avant la fin du terme d'un règlement d'emprunt, les élus s'engagent à modifier le règlement d'emprunt 16-123-1 en temps opportun afin de respecter les termes du plan déposé. Les élus s'engagent à tenir en compte les années payées par les contribuables pour le remboursement de l'emprunt 96-14 relatif à la construction des bassins.

**17-05-098 RÈGLEMENT NUMÉRO 16-123-1 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 832 100 \$ AFIN DE PROCÉDER À LA MISE AUX NORMES ET À L'ACCROISSEMENT DE CAPACITÉ DE TRAITEMENT DES ÉTANGS AÉRÉS – ADOPTION**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague doit procéder à la mise aux normes et à l'accroissement de capacité de traitement de ses étangs aérés;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;

**ATTENDU** l'avis de motion donné par M. Christian Brault lors de la séance extraordinaire du conseil du 20 avril 2017;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Daniel Pitre  
Et résolu

Que le règlement d'emprunt portant le numéro 16-123-1 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**17-05-099 POLITIQUE DE GESTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE – ADOPTION**

**ATTENDU** la résolution numéro 17-12 entérinée le 5 février 2007, adoptant la Politique de gestion du service de sécurité incendie (SSI) de la Municipalité,

**ATTENDU** la nécessité de revoir cette politique dans son ensemble afin de l'adapter aux réalités actuelles et d'y établir la rémunération, les conditions et avantages des membres du SSI;

**ATTENDU** la présentation aux élus de ladite politique pour approbation;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

D'adopter la présente *Politique de gestion du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague*, telle que déposée, rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

D'autoriser le maire, la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que le directeur du service de sécurité incendie à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, ladite *Politique de gestion du service de sécurité incendie*.

Que la présente *Politique de gestion du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague* abroge toute politique antérieure.

**ADOPTÉ**

**17-05-100 POLITIQUE D'ENCADREMENT ET DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES – ANNULATION DE LA RÉOLUTION 17-04-049**

**ATTENDU** la résolution numéro 17-04-079 adoptant la *Politique d'encadrement et de reconnaissance des bénévoles*;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de revoir ladite Politique afin d'éclaircir certains énoncés;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

D'annuler la résolution numéro 17-04-079 adoptant la *Politique d'encadrement et de reconnaissance des bénévoles*.

**ADOPTÉ**

**17-05-101 MISE À NIVEAU DU POSTE DE POMPAGE SAINTE-MARIE – MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 17-01-017**

**ATTENDU** la résolution numéro 17-01-017 octroyant un contrat à Les Services exp inc. pour la préparation de plans et devis et la préparation et le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC dans le cadre de la mise à niveau du poste de pompage Sainte-Marie;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'apporter une modification à cette résolution afin d'y établir son mode de financement;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

De modifier la résolution numéro 17-01-017 afin d'y ajouter, à la suite du dernier alinéa, le libellé suivant :

« Que cette dépense soit financée à même le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)*. »

**ADOPTÉ**

**17-05-102 VENTE DU LOT 5 124 995 – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL DE PROPOSITIONS**

**ATTENDU** que la CPTAQ a refusé des demandes d'exclusion aux fins de développement commercial considérant que la Municipalité disposait d'espace commercial sur son territoire;

**ATTENDU** que la Municipalité reçoit des demandes d'intérêt pour l'acquisition de terrains à vocation commerciale;

**ATTENDU** que les propriétaires des terrains disponibles à des fins commerciales ne souhaitent pas vendre;

**ATTENDU** que la Municipalité est propriétaire du lot numéro 5 124 995;

**ATTENDU** qu'une partie de ce lot est inutilisée et disponible à des fins commerciales;

**ATTENDU** que le Conseil souhaite favoriser l'activité économique et le développement commercial sur son territoire;

**ATTENDU** l'intérêt manifesté par les membres du Conseil municipal de procéder à la vente de cette partie de lot, à des fins commerciales;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder à la vente de ce terrain par l'intermédiaire d'un appel de propositions;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel de propositions en vue de vendre une partie du lot 5 124 995, propriété de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

Que cet appel de propositions soit publié dans les journaux locaux, dans le bulletin municipal et autre plateforme médiatique.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document pertinent en lien avec la présente, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**17-05-103 PRESBYTÈRE – ACHAT ET INSTALLATION D'UN ADOUCISSEUR D'EAU – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** les travaux en cours de réalisation au presbytère, principalement en vue d'y abriter des commerçants à court terme;

**ATTENDU** la nécessité d'y installer un système de traitement de l'eau (adoucisseur) afin que l'eau y soit potable;

**ATTENDU** que deux soumissions ont été déposées, dont le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Plomberie ML, avec une offre de 6 635 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Daniel Pitre  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

D'octroyer le contrat d'achat et d'installation d'un adoucisseur d'eau au presbytère à l'entreprise Plomberie ML, selon l'offre déposée en date du 23 avril 2017.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec le présent contrat.

De financer ces travaux à même le Fonds réservé – Entretien des bâtiments.

**ADOPTÉ**

**17-05-104      PRESBYTÈRE – ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES GALERIES – AUTORISATION D'ACHAT**

**ATTENDU** la nécessité de procéder à des travaux de rénovation des galeries du presbytère afin de les rendre à la fois sécuritaires et plus attrayantes;

**ATTENDU** que les dépenses associées à ces travaux figurent au budget 2017;

**ATTENDU** la nécessité de procéder à l'achat des matériaux requis pour réaliser ces travaux;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à acheter tous les matériaux nécessaires à l'exécution des travaux de rénovation des galeries du presbytère.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente autorisation.

De financer l'achat de ces matériaux à même le Fonds réservé – Entretien des bâtiments.

**ADOPTÉ**

**17-05-105      SERVICES CLICSÉQR (*MON DOSSIER*) DE REVENU QUÉBEC – AUTORISATION D'ACCÈS À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**ATTENDU** que les services électroniques de différents ministères sont accessibles par clicSÉQR et que ce service exige d'avoir un représentant autorisé;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

Que madame Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin au titre de responsable des services électroniques.

Que le Ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

Que madame Dany Michaud agisse pour clicSÉQUR à titre de responsable des services électroniques.

Que copie de la présente résolution soit transmise à Revenu Québec, pour confirmation.

**ADOPTÉ**

**17-05-106 FAUCHAGE EN BORDURE DES CHEMINS – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** la nécessité de procéder au fauchage en bordures des chemins sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU** que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise B.L. Pelouses (2012) inc., avec une offre de 4 900 \$ pour les deux coupes;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

D'octroyer le contrat de fauchage à B.L. Pelouses (2012) inc., au montant de 4 900 \$, excluant les taxes applicables, selon l'offre déposée en date du 25 avril 2017.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec ce contrat, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**17-05-107 SALLE ÉVELINE-MELOCHE – ACHAT D'UN SYSTÈME DE SON – AUTORISATION**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague loue la salle Éveline-Meloche sur une base régulière pour la tenue de divers événements ou activités;

**ATTENDU** que le système de son actuel est désuet et inadéquat;

**ATTENDU** que deux soumissions ont été déposées aux élus en vue de l'acquisition d'un nouveau matériel sonore;

**ATTENDU** que l'entreprise Multi-Son et Lumière est le plus bas soumissionnaire avec une offre de 2 720 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à acheter le matériel sonore nécessaire à l'amélioration du système de son de la salle Éveline-Meloche auprès de l'entreprise Multi-Son et Lumière selon l'offre déposée le 6 avril 2017.

De puiser la somme nécessaire à cet achat à même le surplus libre.

**ADOPTÉ**

**17-05-108      SALLE ÉVELINE-MELOCHE – ACHAT DE CHAISES – AUTORISATION**

**ATTENDU** que la Municipalité a bénéficié d'une subvention de 18 000 \$ dans le cadre du *Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés* pour procéder à l'amélioration du système de chauffage de la salle Roch-Montcalm;

**ATTENDU** que de cette somme, un montant résiduel de 2 645 \$ est enregistré, n'ayant pas été utilisé;

**ATTENDU** que dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie des aînées et en accord avec les gestionnaires du Programme, ce montant résiduel peut être utilisé pour l'achat de nouvelles chaises dans la salle Éveline-Meloche;

**ATTENDU** que des entreprises soient approchées afin d'obtenir une offre de prix;

**ATTENDU** que le coût d'achat sera supérieur au résiduel disponible provenant de la subvention;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à acheter 200 chaises empilables ainsi qu'un diable adapté à la manutention de ces chaises.

Que le montant résiduel de 2 645 \$ provenant du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés* soit affecté à cet achat.

De financer le solde de la somme nécessaire pour procéder à cet achat à même le Fonds réservé – Projets spéciaux.

**ADOPTÉ**

**RÉSULTATS AU 31 MARS 2017 : REVENUS ET DÉPENSES / ÉTAT COMPARATIF – DÉPÔT**

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* les états comparatifs des revenus et dépenses couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2017 sont déposés au conseil.

**17-05-109      APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES**

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Daniel Pitre  
Et résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 147 916,17 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

**ADOPTÉ**

**17-05-110      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ADRESSÉE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY – RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT À LA HALTE DES VILLAGES**

**ATTENDU** que le projet vise à réaménager le stationnement existant de la Halte des Villages située à Saint-Louis-de-Gonzague;

**ATTENDU** que le projet vise essentiellement à augmenter la capacité d'accueil des véhicules et des remorques afin de répondre aux besoins des usagers;

**ATTENDU** que les principaux objectifs sont d'attirer la clientèle nautique à Saint-Louis-de-Gonzague, de répondre à un besoin existant et croissant, de promouvoir le développement touristique, nautique et économique de la région et de mettre en valeur le Parc régional de Beauharnois-Salaberry;

**ATTENDU** que le coût global du projet est évalué à 36 000 \$;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague contribue au montant de 5 000 \$;

**ATTENDU** l'engagement de la Municipalité dans ce projet et sa volonté d'obtenir un financement rattaché au Fonds de développement des territoires ruraux de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Daniel Pitre  
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande de d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement des territoires ruraux de la MRC de Beauharnois-Salaberry, pour un montant de 5 000 \$, pour le réaménagement du stationnement de la Halte des Villages.

**ADOPTÉ**

**VARIA**

**PIQM-MADA DU MAMOT – AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE POUR L'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE REPOS**

Une correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire est déposée aux élus, signifiant à la Municipalité que le projet d'aménagement d'aires de repos dans le noyau villageois est admissible à une aide financière de 22 000 \$ dans le cadre du sous-volet 2.5 du PIQM-MADA.

**17-05-111 TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU – AUTORISATION DE PASSAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** l'existence du Tour CIBC Charles-Bruneau, qui regroupe plus de 500 hommes et femmes d'affaires qui enfourchent leur vélo pour rouler 1 600 km à travers le Québec, en soutien au combat que livrent les enfants atteints de cancer;

**ATTENDU** la demande d'autorisation de l'organisme adressée à la Municipalité pour traverser son territoire, le 7 juillet 2017;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

D'autoriser le passage de pelotons de cyclistes du Tour CIBC Charles-Bruneau le 7 juillet 2017 sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

De transmettre copie de la présente autorisation à l'organisme Fédération québécoise des sports cyclistes.

**ADOPTÉ**

## **MDDELCC – REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Une correspondance du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est déposée aux élus, signifiant à la Municipalité qu'une somme de 445 511,72 \$ a été versée à la MRC de Beauharnois-Salaberry dans le cadre de la subvention 2016 relative au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

### **17-05-112 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 30.

**ADOPTÉ**

---

Mélanie Genesse  
Mairesse suppléante

---

Dany Michaud  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière